

PV de la réunion du CG élargi du 5 Novembre 2013

Présents P. Achten, M. Culot, H. Broun, C. Lemoine, F. Remacle, P. Decraene, L. Mercier, P. Schmets, A. Boutet, J.C. Baccus, A. Geers

Excusé J. Ruyffelaert

Une réunion du CG élargi aux cellules Arbitrage, Formation et Jeunes avait été demandée à l'issue de la précédente réunion du CG du 24 septembre avec la cellule Arbitrage. Objectif : la formation des jeunes à l'arbitrage.

1. **Formation des jeunes à l'arbitrage**

- Indépendamment de l'obligation faite aux clubs constitués en ASBL et bénéficiant de subsides du Cabinet Antoine d'organiser en leur sein une formation à l'arbitrage, celle-ci est intéressante pour tous les autres clubs.
- Il a été décidé de faire évoluer de dossier selon 2 axes parallèles :
 - Dans un premier temps, Claude Lemoine fournira à Pascal Schmets la liste des clubs liégeois constitués en ASBL ; Pascal complétera cette liste avec les différentes équipes de jeunes inscrites en championnat club par club ; cette liste sera analysée lors du prochain CA du 12 novembre de manière à créer une cartographie décentralisée des lieux où proposer une formation à des groupes de 12 à 15 personnes.
 - Parallèlement, la cellule Arbitrage fera un relevé de ce qui existe déjà en termes de contenu de la formation (cours pour adultes, bandes dessinées ou autres supports créés par la FIVB, manuel du mini-volley édité par la Province antérieurement,...) de manière à créer une formation scindée en modules étalée sur plusieurs années. Lorsque la cartographie sera établie, la Cellule évaluera ce que coûterait cette formation.
- Tous ces éléments seront présentés lors d'une nouvelle réunion qui aura lieu le mardi 3 décembre à la Maison des Sports, de manière à présenter un dossier complet (et finançable) au Comité Stratégique de l'AIF du 7 décembre.
- L'objectif est que le 1^{er} module ait été donné à l'ensemble des candidats des clubs intéressés à la fin du mois de mars 2014.

2. **Divers**

- Par rapport à la lettre adressée aux arbitres pour les informer des modalités pratiques de la fiscalisation, Claude Lemoine fait remarquer qu'il est possible d'arbitrer jusqu'à 43 rencontres sans dépasser le critère. Patrick Decraene verra avec Marika si certains arbitres ne peuvent pas encore prester l'une ou l'autre fois sans dépasser les critères. Par ailleurs, pour résoudre le problème du manque d'arbitres lors des derniers week-ends de l'année civile, Claude Lemoine suggère que les arbitres qui ont choisi d'être taxables, sifflent l'une ou l'autre rencontre supplémentaire par week-end.
- Une demande de double affiliation jeune est parvenue aux cellules Jeunes et Formation pour une joueuse juniore d'Aubel en double affiliation AIF. Après discussion et avis, il est décidé de ne pas accorder cette double affiliation au niveau provincial car contraire au règlement de double affiliation de l'AIF. Francis Remacle fournira à Pascal Schmets les éléments réglementaires pour motiver la lettre de refus à adresser à Thimister.

P. Achten
Président

C. Lemoine
Secrétaire